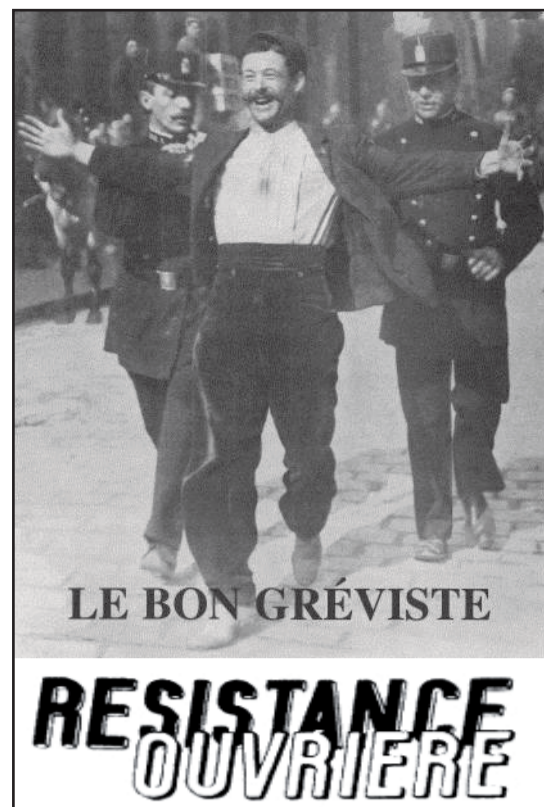


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 748-749 - Mai-Juin-Juillet 2024 - 59^{ème} année - 1,50 €



Salaires,
Retraite,
Sécu...

JE VIENS
DU FUTUR
ET NOUS
AVONS GAGNÉ

RASSEMBLEMENT
Jeudi 18 juillet
18h00
Préfecture
Nantes

Nos revendications,
Tout de suite !

■ VYV3 Pays de Loire

FO progresse partout

Le syndicat FO VYV3 Pays de Loire présentait des listes aux dernières élections CSE et a gagné près de 10 points au premier tour avec 29,66% de représentativité. FO est la seule organisation qui progresse. Elle passe deuxième organisation syndicale devant la CGT. Cette hausse de la représentativité dans l'entreprise est l'assurance d'être mieux entendu et de peser plus lors des négociations avec la direction. Au moment où l'ensemble des accords sont renégociés, il est primordial de pouvoir compter sur un syndicat revendicatif, libre et indépendant comme Force Ouvrière.

FO a toujours fait le choix d'être proche du terrain pour établir et porter les revendications avec les salariés. FO a régulièrement organisé des Assemblées Générales de salariés, fait passer des pétitions et organiser la grève quand cela était nécessaire.

Le taux de participation n'a pas permis d'élire directement les candidats. Un deuxième tour est donc organisé entre le 28 mai 9h00 et le 3 juin 11h00. Encore merci aux camarades des OSDD qui ont donné un coup de main pour la distribution de tracts !

Vincent Lanche



■ FO Com - La Poste

La négociation a porté ses fruits

FO Com a gagné, par des discussions et des négociations apaisées, les revendications ci-dessous (...) :

FO a obtenu concernant l'accompagnement social :

- ▶ Prime apprentissage TG : 200 euros
- ▶ Prime pour QL ou PT modifiées à + de 50 % : 300 euros
- ▶ Prime pour QL ou PT modifiées à - de 50 % : 200 euros
- ▶ Prime pour FP, FSE, FQ : 300 euros
- ▶ Prime pour Agent cabine/guichet : 200 euros
- ▶ Prime maintien QS : 300 euros
- ▶ Prime perte de l'indemnité collation : 700 euros
- ▶ Prime de mise en place des socles

logistiques et de services à la PPDC : 500 euros

Toutes ces primes sont cumulatives et représentent pour un agent distributeur courrier un montant au maximum de 2 000 euros.

FO a obtenu concernant le scénario :

- ▶ Des renforts pourraient être ajoutés si la charge d'activité ne devait pas baisser suffisamment à l'intégration des IP courant 2025,
- ▶ Le maintien des Titres Restaurant,
- ▶ Des secteurs fixes le samedi,
- ▶ Le maintien des renforts d'ajustement durant, a minima, les 8 premiers mois de la nouvelle réorganisation (...)

Jérôme Belliot

Hommage à notre camarade Christian Di Martino



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris ce jeudi 9 mai 2024 le décès de notre camarade Christian Di Martino, survenu à l'âge de 55 ans. Christian a travaillé en tant qu'agent administratif à la MSA puis au CCAS de la Ville de Nantes avant d'occuper depuis février 2000, le poste d'agent d'accueil à l'Union Départementale FO 44. Il était adhérent du syndicat FO de la Ville de Nantes et a participé activement à la vie des syndicats au sein de l'Union départementale. Sa disponibilité, sa gentillesse et sa bonne humeur nous manqueront à tous.

Michel Le Roc'h

■ Région Pays de la Loire

FO a tenu son Assemblée Générale annuelle



L'Assemblée Générale annuelle du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région des Pays de la Loire s'est tenue le 19 avril 2024, sous la présidence de Johann Laurency, trésorier général de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière et adhérent du syndicat. Militants et adhérents sont venus des différents départements.

Gisèle Le Marec, secrétaire générale du syndicat, a présenté le rapport d'activité en revenant sur les sujets qui ont marqué l'année écoulée en particulier l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales de juin 2023.

L'année 2023 a aussi été marquée par la satisfaction de certaines revendications portées par Force Ouvrière, tout particulièrement le versement de l'indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat et aux montants maximums soit de 300 euros à 800 euros selon le niveau de rémunération. 85% du personnel a pu en bénéficier. Cette prime est obligatoire pour les agents de l'État et les hospitaliers mais dans les collectivités territoriales, au nom du principe constitutionnel de libre administration, ce sont les employeurs qui décident d'attribuer la prime, ou pas.

L'Assemblée Générale a adopté le cahier revendicatif du syndicat : dans

le contexte de forte inflation, plus que jamais la priorité est le pouvoir d'achat et le syndicat a décidé de concentrer ses revendications sur les questions relatives à la rémunération et la protection sociale complémentaire.

Les participants se sont félicités de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents. Pour la 5^{ème} année consécutive, le nombre d'adhérents a atteint un niveau jamais égalé auparavant malgré le contexte de départs à la retraite. En 7 ans, le nombre d'adhérents a augmenté de 38%.

Gisèle Le Marec

■ CNP IARD (Assurance, filiale de la Banque postale) Grève le 7 juin à l'appel de FO



Suite à une multitude de pannes informatiques, les salariés de CNP IARD (assurance, filiale de la Banque postale) se sont organisés par un groupe WA (278 participants) et ont sollicité les organisations syndicales présentes dans l'entreprise pour porter leurs revendications, notamment :

- ▶ un investissement de l'entreprise dans son système informatique ;
- ▶ une prime en reconnaissance de surcroît de travail ;
- ▶ la réouverture de négociations pour obtenir une vraie compensation des salaires sur le coût de la vie ;
- ▶ l'obtention d'un droit à une heure d'information syndicale mensuelle avec les organisations professionnelles ;
- ▶ le gel des objectifs (les anomalies

informatiques connues depuis huit mois ne permettent pas de conclure les contrats, impactant négativement la part variable des salaires, et entraînent une fatigue professionnelle importante, avec nombre d'arrêts de travail, sans prise de conscience de la direction). Une salariée témoigne : « Depuis deux ans et demi et le changement de logiciel, les pannes se multiplient sans arrêt. On nous demande de faire à chaque fois des déclarations d'anomalie qui n'aboutissent jamais. Ça fait deux ans et demi que l'on nous répond qu'il y a plus urgent que nous et que l'on ne peut pas travailler ».

Prenant ses responsabilités, suite à l'échec de premières négociations et au déni de la direction, FO a appelé à un premier jour de grève ce mardi 4 juin avec un piquet dès l'embauche. « Nous ne demandons pas l'aumône ni des discours, mais la juste reconnaissance de notre travail et le

droit à travailler dans des conditions normales », énonce le tract d'appel à la grève.

Face au silence de la direction, l'assemblée générale des salariés grévistes a décidé de reconduire la grève le 18 juin prochain pour obtenir satisfaction.

Dans un revirement, la Direction a finalement reçu une délégation de grévistes avec FO le vendredi 7 juin. Elle a cédé sur le gel des objectifs pour les mois de mai et de juin, avec un moratoire pour juillet et août.

Décus de ne pas avoir obtenu satisfaction sur l'ensemble des revendications, les salariés ont décidé de suspendre le mouvement de grève mais prévoient de nouvelles actions à la rentrée de septembre.

Christophe Vitello



● **Déclaration**
de la Commission Exécutive Confédérale
du 11 juillet 2024 (Extraits)

(...) L'urgence sociale est là plus que jamais. L'exécutif doit mettre à l'arrêt les réformes et répondre rapidement aux revendications des travailleurs, portées par Force ouvrière sur :

- l'augmentation des salaires, des traitements, des pensions et des minimas sociaux et le retour à l'échelle mobile des salaires,
- la conditionnalité des aides publiques aux entreprises,
- la défense de la protection sociale collective et du paritarisme,
- le renforcement des services publics partout sur le territoire,
- le refus des politiques d'austérité,
- le développement d'une véritable politique pour l'emploi stable avec un vrai travail, un vrai salaire, un vrai contrat,
- la défense de la liberté syndicale, du droit de grève, la liberté de s'organiser et de négocier.
- la préservation des droits des

demandeurs d'emploi et le retrait de la réforme de l'assurance chômage. Nous exigeons l'agrément de l'accord que nous avons signé le 27 novembre 2023,

- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les discriminations,

- la commission exécutive exige l'abrogation de la loi sur les retraites. Cette réforme brutale, injuste et injustifiée a été rejetée massivement par 80% de la population et par l'ensemble des organisations syndicales.

Une Question Prioritaire de Constitutionnalité a été déposée par FO sur la loi de finances rectificative portant réforme des retraites devant le Conseil d'État. Elle sera examinée le 12 juillet 2024.

FO continuera de porter l'exigence du progrès et de la justice sociale, de la liberté, de la paix partout dans le monde et est prête à défendre totalement ses revendications. ■



L'édito par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Augmenter les salaires et abroger la réforme des retraites C'est tout de suite !

En décidant de dissoudre l'Assemblée Nationale au soir des élections européennes, Emmanuel Macron, à bout de souffle, avait sans doute l'objectif de « se refaire la cerise ». Mais rien ne s'est passé comme prévu et, à l'occasion des élections législatives, il a subi une lourde défaite. Au premier tour, il a recueilli l'assentiment de seulement 13% des inscrits soit à peine 2 électeurs sur 10 et obtenu 163 députés au deuxième tour, avant tout grâce au jeu des désistements.

« Personne ne l'a emporté », a-t-il osé écrire dans sa lettre aux Français ce 10 juillet. Dans la réalité, il est affaibli comme jamais et tente un nouveau coup de force contre la démocratie.

Ce n'est pas nouveau le concernant

et, avant lui, d'autres n'ont pas hésité à utiliser les institutions de la V^{ème} République pour imposer leur politique.

En 2005, par exemple, près de 55% des français s'étaient prononcés contre le traité constitutionnel européen. Force Ouvrière avait pris position contre. Qu'importe, Nicolas Sarkozy, devenu entre-temps Président de la République, ratifie en 2008 le traité de Lisbonne, qui reprenait l'essentiel des dispositions contenues dans le traité rejeté de 2005 ! Nous avons condamné ce déni de démocratie.

Ce qui s'est exprimé à l'occasion des élections législatives, comme à l'occasion de la mobilisation contre le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite, c'est le rejet des mesures prises contre la classe

ouvrière et la jeunesse. Ne pas en tenir compte, c'est mépriser la démocratie. Et nous ne saurions tolérer qu'un homme seul s'arroge le droit de remettre en cause la volonté exprimée par ces millions qui ne veulent plus de ces mesures et exigent que leurs revendications soient entendues.

La satisfaction immédiate de nos revendications est une urgence absolue. C'est la raison pour laquelle, l'Union Départementale FO 44 participera à toutes les mobilisations pour faire aboutir les revendications, à commencer par l'augmentation des salaires, traitements et pensions, l'abrogation de la réforme des retraites et celles de l'Assurance Chômage. ■



● **Communiqué intersyndical**
CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA
du 11 juillet 2024 (Extraits)

(...) Après ces élections législatives, les attentes des travailleurs et travailleuses que nos organisations portent chaque jour demeurent. Il y a urgence à ce que la parole des travailleuses et des travailleurs soit plus et mieux prise en compte.

Il faut mettre fin à la précarité, au sentiment de déclassement et répondre aux attentes en matière de pouvoir d'achat et d'augmentation des salaires, du point d'indice, des minimas sociaux et des pensions. La réforme de l'assurance chômage doit être définitivement abandonnée et la réforme des retraites doit être abrogée pour rassembler le pays. C'est la seule issue pour cette réforme massivement rejetée et combattue par une mobilisation historique de plusieurs mois. L'égalité entre les femmes et les hommes doit enfin se concrétiser dans le monde du travail. Une vraie politique industrielle doit permettre de relocaliser et transformer notre industrie afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et à la pérennisation et au développement

des emplois. Nos services publics doivent être réellement accessibles sur l'ensemble du territoire. Notre système de santé, de prise en charge de la dépendance, notre système de justice, notre école, notre enseignement supérieur et notre recherche, sont asphyxiés et ont besoin d'investissements massifs qui peuvent être financés par des mesures de justice fiscale. Enfin, nous rappelons notre exigence de revoir en profondeur les « ordonnances travail » pour rétablir les droits et protections des travailleuses et travailleurs dans le secteur privé comme nous revendiquons un renforcement du dialogue social dans les fonctions publiques.

Pour prendre en compte ces exigences sociales, démocratie sociale et démocratie parlementaire doivent retrouver pleinement leur rôle et leur complémentarité. La période qui s'ouvre doit permettre un rôle renouvelé et renforcé du dialogue social en redonnant toute sa place à la négociation collective entre acteurs sociaux. ■

● **Plateforme revendicative adoptée le 8 juillet 2024 par le Bureau de l'Union Départementale**

Le Bureau de l'UD FO 44 estime que la satisfaction immédiate de nos revendications est une urgence absolue :

- ▶ **L'augmentation immédiate du SMIC et la réouverture des négociations salariales** à tous les niveaux pour la préservation et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- ▶ **Le blocage des prix** de l'énergie, du carburant, des loyers et des produits de première nécessité.
- ▶ **L'abrogation de la réforme des retraites** Macron/Borne et le refus de toute remise en cause des régimes spéciaux de retraite dans la perspective du retour à 60 ans.
- ▶ **La défense de la Sécurité Sociale** (Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, Allocations Familiales...) sur ses bases fondatrices de 1945 financée par les cotisations (salaire différé), le retrait de la logique de l'ONDAM.

- ▶ **Le retour à des services publics de qualité sur tout le territoire**, notamment la réouverture des urgences de nuit à Ancenis.
- ▶ **L'abrogation du « choc des savoirs »**, de Parcoursup et du SNU.
- ▶ **La défense des statuts et des conventions collectives**, remis en cause par de multiples réformes (abrogation de la loi El Khomri et des ordonnances Macron de 2017, de la loi de Transformation de la Fonction Publique...).
- ▶ **Le retrait définitif des réformes sur l'assurance chômage.**
- ▶ **Le cessez le feu immédiat en Palestine comme en Ukraine**, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'arme.
- ▶ **L'abrogation des lois « Séparatisme », « Sécurité Globale » et « Immigration »**, l'arrêt des mesures répressives et des atteintes au droit syndical. ■

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2024

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : **15 €uros**
 - Abonnement GROUPE 2 : **12 €uros**
- (pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : **30 €uros**

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 59^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h
Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr



Un 1^{er} mai massif, dans l'unité syndicale, pour la satisfaction des revendications et contre la guerre



● Prise de parole de Michel Le Roc'h Secrétaire général de l'UD FO 44

«**C**amarades, chers amis, Chaque année, on nous refait le coup de la « fête des travailleurs ». La fête, on sait la faire et on n'a pas besoin d'attendre le 1er mai pour ça. Le 1^{er} mai, c'est une journée internationale de revendications. Le 1^{er} mai, ce sont les événements tragiques des 3 et 4 mai 1886 à Chicago, à l'origine du 1^{er} mai, ou ceux non moins tragiques du 1er mai 1891 à Fourmies. Le 1^{er} mai est l'occasion de réaffirmer notre opposition à la guerre, à toutes les guerres. « **Toute guerre est un attentat contre la classe ouvrière,**

elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications », disait en 1908 Léon Jouhaux, secrétaire général de la vieille CGT. Dans le conflit en Ukraine, notre confédération se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens que les dirigeants corrompus Poutine et Zelenski envoient mourir à la guerre pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. En Ukraine ou ailleurs, nous sommes contre aller ou envoyer nos enfants et nos familles faire la guerre à d'autres travailleurs comme nous. Et nous sommes effarés des massacres

à ciel ouvert à Gaza. Dans le monde entier, la jeunesse et les travailleurs se dressent pour exiger le cessez-le-feu immédiat et définitif à Gaza, l'arrêt de la colonisation et la libération de tous les otages et des prisonniers politiques. A Rafah, sous des tentes de fortunes, des réfugiés palestiniens ont écrit des mots de remerciements aux étudiants américains mobilisés contre le génocide en cours.

À Paris, les étudiants de Sciences Po ont pris le relais et nous les soutenons totalement !

Nous exigeons l'abandon de toutes les poursuites contre eux et contre ceux qui exigent le cessez-le-feu. Il faut se rendre à l'évidence, l'exécutif, tout en continuant à soutenir Netanyahu, développe un arsenal répressif et autoritaire contre tous ceux qui n'acceptent pas le massacre des Palestiniens. Plusieurs personnalités ont fait l'objet de convocation pour « apologie du terrorisme » en raison de leur prise de position. Des conférences publiques ont même été interdites en contradiction totale avec la liberté d'expression. De ce point de vue, nous nous félicitons de la publication de communiqué départemental de

nos 4 Organisations syndicales, conjointement avec la Libre Pensée, l'association France Palestine et Attac contre cette dérive autoritaire.

Camarades,

Il vaut mieux que nous soyons lucides sur la situation dans laquelle nous sommes. Il y a la guerre et il y a toutes les mesures prises par l'exécutif contre la classe ouvrière.

Il y a les 10 milliards de coupes budgétaires supplémentaires pour 2024 et les 20 milliards prévus en 2025. 10 milliards d'économies supplémentaires, c'est par exemple 125 millions d'euros en moins pour les bourses des étudiants et 310 millions en moins pour l'allocation adultes handicapés. Et j'en passe. Le gouvernement a aussi prévu de faire adopter une loi contre le droit de grève, une autre dite de « simplification » pour réduire encore plus les droits collectifs de millions de salariés du privé. Il confirme le gel du point d'indice et l'introduction du mérite « à tous les étages » dans la fonction publique. Il annonce un nouveau tour de vis concernant le niveau des allocations chômage.

Et il y a les menaces connues de tous en ce qui concernent les remboursements des soins médicaux et la sécurité sociale.

Ce plan de rigueur aggravé a un rapport direct avec le passage à une économie de guerre. Et l'économie de guerre est le moyen d'accélérer tous les plans du capital financier qui rêve de liquider les conquêtes sociales à une échelle jamais atteinte depuis la 2^{ème} guerre mondiale.

Mais nous ne marcherons pas. Au printemps dernier, il a sans doute manqué ce petit quelque chose -la grève- pour faire échec au recul de l'âge de départ à la retraite. Forts de cette expérience, nous préparons aujourd'hui les conditions du rapport de force pour gagner :

► Non aux reculs sociaux ! Oui aux revendications !

► Non à la guerre ! Non aux massacres à ciel ouvert !

■ Santé scolaire de la Ville de Nantes FO appelle à la grève pour les salaires

Le syndicat FO de la Ville de Nantes appelait les médecins et les assistantes sociales du pôle santé scolaire de la Ville de Nantes à la grève ce vendredi 24 mai au Champ de Mars devant le siège de Nantes Métropole.

La santé scolaire est mobilisée dans les écoles de la ville de Nantes depuis plus de 60 ans. Le trio médecin, infirmière et assistante sociale travaille conjointement dans l'intérêt de l'enfant, des familles et en soutien aux écoles nantaises. Les chiffres témoignent de la nécessité d'un tel service. Durant l'année scolaire 2022-

2023, 116 informations préoccupantes ont été rédigées par le service de Santé. Il y a eu depuis la crise Covid une explosion des violences intrafamiliales, 18 signalements pour violences ont été faits au procureur. Pour les élèves handicapés, il y a eu 296 accompagnements à l'élaboration d'un dossier MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées).

Les assistantes sociales demandent en particulier à l'employeur, la Ville de Nantes, le CTI (complément de traitement indiciaire équivalent au Ségur dans la fonction publique

territoriale) octroyé uniquement aux infirmières en janvier 2024, et pour les médecins, la prime de revalorisation facultative.

Le syndicat a été reçu par Madame Aïcha Bassal, adjointe à la maire de Nantes déléguée au personnel, qui s'est engagée à étudier leur situation. Les personnels concernés, déterminés à faire valoir leur droit, ont décidé de maintenir la pression par la grève pour obtenir satisfaction.

Sylvie Daguin



● Communiqué du 6 juin 2024

Prise en charge des déplacements des élèves en situation de handicap : le département de Loire-Atlantique doit rétro-pédaler

L'Union Départementale Cgt-FORCE OUVRIÈRE de Loire-Atlantique a pris connaissance des annonces effectuées par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre de l'actualisation le 30 mai dernier du règlement départemental concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH).

Ces mesures se traduisent notamment par l'arrêt de la prise en charge du déplacement des élèves concernés qui résident à moins de 5 kilomètres de leur école ou à moins de 10 kilomètres de leur collège. 500 à 700 familles pourraient être concernées, selon la presse.

Quelle honte, quel recul !

Le Département doit restaurer cette prise en charge. La question du handicap ne peut pas être une « priorité nationale » devant les caméras et, dès que celles-ci sont tournées, devenir la première victime des politiques d'austérité menées à tous les niveaux, du gouvernement aux collectivités locales.

Ainsi, à l'heure où le Collectif Handicap 44 En Danger évalue à 2.100 le nombre de places manquantes en établissements de soins spécialisés pour les personnes en situation de handicap dans le département (1 200 adultes et 900 enfants), l'Union Départementale réaffirme, avec son syndicat local, sa revendication du maintien à Saint-Brévin des établissements médico-sociaux de Mindin - ce qui est complémentaire de la création

de nouvelles places à Trignac et Bouaye. Il en est de même au sein de l'Éducation Nationale, où l'acte 2 de « l'École inclusive » cache, sous un masque progressiste, une réalité brutale qui remet en cause le droit des enfants à bénéficier des conditions d'apprentissage et de soins adaptés à leurs besoins; qui dégrade les conditions de travail de tous les personnels, dans tous les secteurs concernés.

Assez d'hypocrisie !

L'Union Départementale réaffirme ses revendications :

► Pour la restauration de la prise en charge du déplacement des élèves en situation de handicap dans le cadre du TEEH du Département de Loire-Atlantique ;

► Pour le maintien de tous les établissements de Mindin sur la commune de Saint-Brévin (dans les zones de sécurité identifiées) et la création de nouvelles places dans le département (pour rappel, 900 enfants et 1 200 adultes restent à ce jour sans solution d'accompagnement) ;

► Pour le droit des enfants à bénéficier des conditions d'apprentissage et de soins adaptés à leurs besoins : défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;

► Pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les accompagnants des élèves en situation de handicap !

■ FO Pénitentiaire Soutien de l'Union Départementale

Suite à l'attaque meurtrière du convoi pénitentiaire péage d'Incarville dans l'Eure (2 agents tués, 2 en urgence vitale, 1 blessé à l'oreille), l'Union Départementale FO 44 exprime sa solidarité envers les familles touchées par ce drame et les personnels de l'administration

pénitentiaire. Elle se tient aux côtés du syndicat FO Justice, qui a appelé en intersyndicale à une journée « prisons mortes » ce mercredi 15 mai sur toute la France, afin d'exprimer leur émotion, leur colère et leurs revendications immédiates (lire communiqué intersyndical). Une

délégation intersyndicale [a été] reçue par le ministre Dupont-Moretti. La mobilisation est notamment très suivie à Nantes. Notre camarade William Cozic a été sollicité par de nombreux titres de presse locale et nationale.

● Communiqué de soutien du 15 mai 2024

Attaque d'un convoi pénitentiaire : une violence inacceptable et inadmissible !

Le 14 mai des surveillants de l'administration pénitentiaire ont été attaqués lors du transfert d'un prisonnier.

5 fonctionnaires ont été touchés, deux d'entre eux sont décédés et 3 autres blessés dont 2 en urgence vitale.

La FGF-FO tient à exprimer sa totale solidarité envers les familles touchées par ce drame, et plus largement envers les personnels de l'administration pénitentiaire, et le

syndicat FO Justice.

La FGF-FO apporte également tout son soutien aux revendications portées par FO Justice pour continuer de sécuriser et d'améliorer les conditions de travail des personnels. Il faut rappeler que les agents publics œuvrent tous les jours pour protéger, soigner, éduquer et garantir la cohésion sociale malgré des conditions de travail difficiles, des problèmes d'effectifs et un manque flagrant de reconnaissance de l'État

employeur.

Ce drame nous rappelle l'impérieuse nécessité de poursuivre sans relâche nos revendications en faveur des personnels et oblige le gouvernement à entendre les besoins croissants en matière de sécurité au travail.

Ras le bol des agressions et des violences contre les fonctionnaires et agents publics, personne ne devrait mourir au travail !

PROJET DE PRÉSERVATION



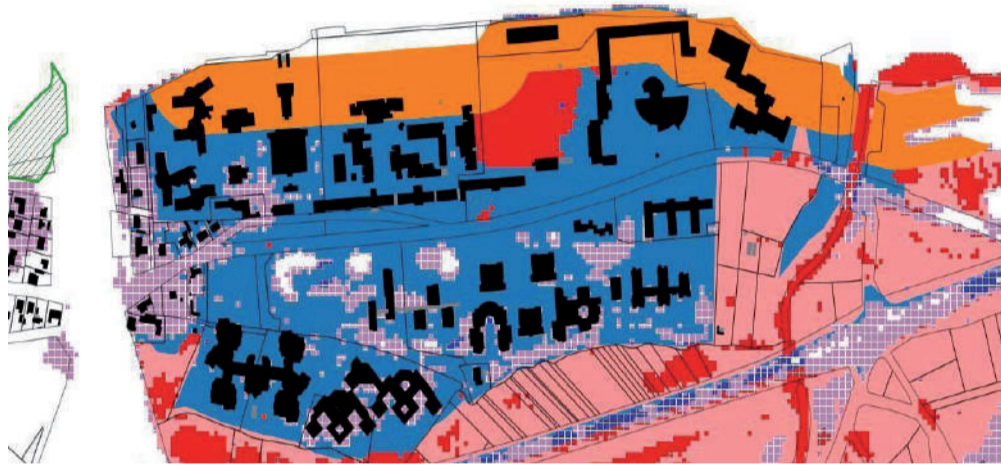
DES ÉTABLISSEMENTS DE MINDIN SUR SAINT-BRÉVIN-LES-PINS

Vous trouverez ci-après des extraits du projet de préservation des établissements médico-sociaux de Mindin, réalisé par FO, dans le cadre du combat pour leur maintien à Saint-Brévin - ce qui ne s'oppose pas à l'ouverture de nouvelles structures dans le département. Pour rappel, le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de 2019 ne donne pas injonction de quitter le site historique de Mindin, mais **limite** les possibilités de construction ou d'extension de l'existant. Il n'indique pas non plus l'obligation d'une délocalisation sur 3 territoires différents du département. Par ailleurs, en septembre 2022 une enquête publique sur les travaux de restauration de la digue de Mindin et de fiabilisation de l'étier du Bodon, a rendu un

rapport qui précise dans ses conclusions générales qu'« **une protection des établissements médico-sociaux actuellement implantés (de l'ordre de 700 résidents plus le personnel soignant) ainsi que des habitations (200 résidents) contre le risque de submersion marine, ceci à un horizon proche, 2023 ; après travaux, les bâtiments existants n'auront plus besoin de mesures de réduction de la vulnérabilité ou de protection spécifique** ».

Pour autant, le projet présenté souhaite aller plus loin en terme de sécurité pour les centaines d'enfants et adultes hébergés, tout en réduisant considérablement son versant budgétaire. ■

■ Carte et légende PPRL (Plan de prévention des risques littoraux) 2019



Légende

zonage PPRL

- zone BC : zone de bande de précaution ou bande de choc mécanique
- zone R : zone de risque fort ou très fort Xynthia+20cm
- zone r : zone non urbanisée de risque faible ou modéré Xynthia+20cm
- zone b : zone urbanisée de risque faible ou modéré Xynthia+20cm
- zone R100 : zone non urbanisée de risque nul Xynthia+20cm et de risque fort ou fort Xynthia+60cm
- zone B100 : zone urbanisée de risque nul Xynthia+20cm et de risque fort ou très fort Xynthia+60cm
- zone v100 : zone de risque nul Xynthia+20cm et de risque faible ou modéré Xynthia+60cm
- zone Erc : zone d'érosion côtière (recul du trait de côte)
- limite communale



Nous observons ici en **orange** (zone BC) la zone de bande de précaution ou bande de choc mécanique. Les bâtiments identifiés dans cette zone sont vétustes ou vétustes et inoccupés, et nécessitent donc une déconstruction.

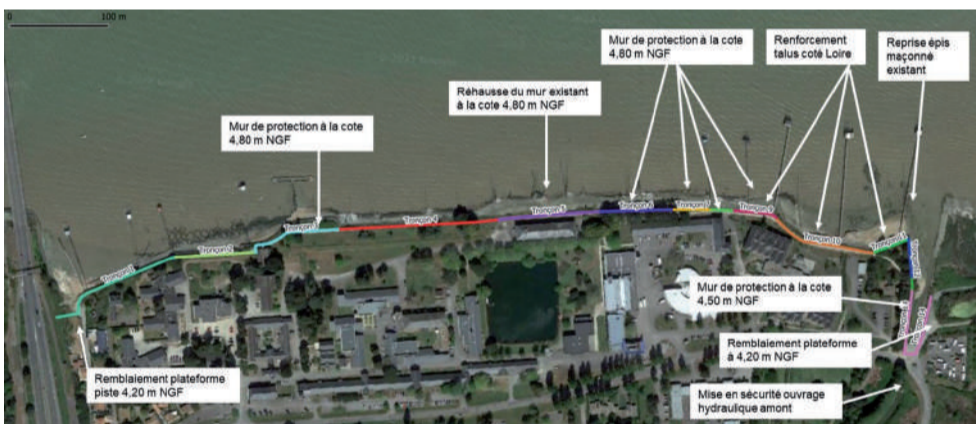
La zone **bleue** (zone b) correspond à la zone urbanisée de risque faible ou modéré Xynthia + 20 cm

La zone **violet** (zone v100) correspond à la zone de risque nul Xynthia + 20 cm et de risque faible ou modéré Xynthia + 60 cm

Ainsi, la plupart des bâtiments existants à date du PPRL en 2019, se situent en zones à risque nul, faible ou modéré en cas de phénomène Xynthia + 20 cm ou Xynthia + 60 cm, sachant que ces indications ne prenaient pas en compte les travaux ultérieurs de restauration de la digue de Mindin et de l'étier du Bodon réalisés en 2023 - 2024.

■ Enquête publique du 12 au 28 septembre 2022 Rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur

Toutes les informations ci-dessous sont extraites de l'enquête publique



Les travaux de confortement et de fiabilisation ont pour objectif d'atteindre les hauteurs de :

- ▶ 4,80 m NGF pour la digue de Mindin
- ▶ 4,50 m NGF pour l'ouvrage de l'étier du Bodon
- ▶ Pour mémoire, la cote atteinte lors de la tempête Xynthia en 2010 était 4,20 m NGF, soit une « période de retour » estimée à 200 ans.

Conclusion générale

Les points positifs du projet sont les suivants :

- ▶ Une protection des établissements médico-sociaux actuellement implantés (de l'ordre de 700 résidents plus le personnel soignant) ainsi que des habitations (200 résidents) contre le risque de submersion marine, ceci à un horizon proche, 2023 ; après travaux, les bâtiments existants n'auront plus besoin de mesures de réduction de la vulnérabilité ou de protection spécifique.
- ▶ Le classement en système d'endiguement de classe C (population exposée inférieure à 3 000 habitants), avec une organisation adaptée en termes d'entretien et de surveillance.

La DREAL considère que les éléments hydrauliques, topographiques, géotechniques et structuraux apportés par le diagnostic approfondi de l'étude de dangers montrent que **la zone protégée et son niveau de protection sont justifiés**.

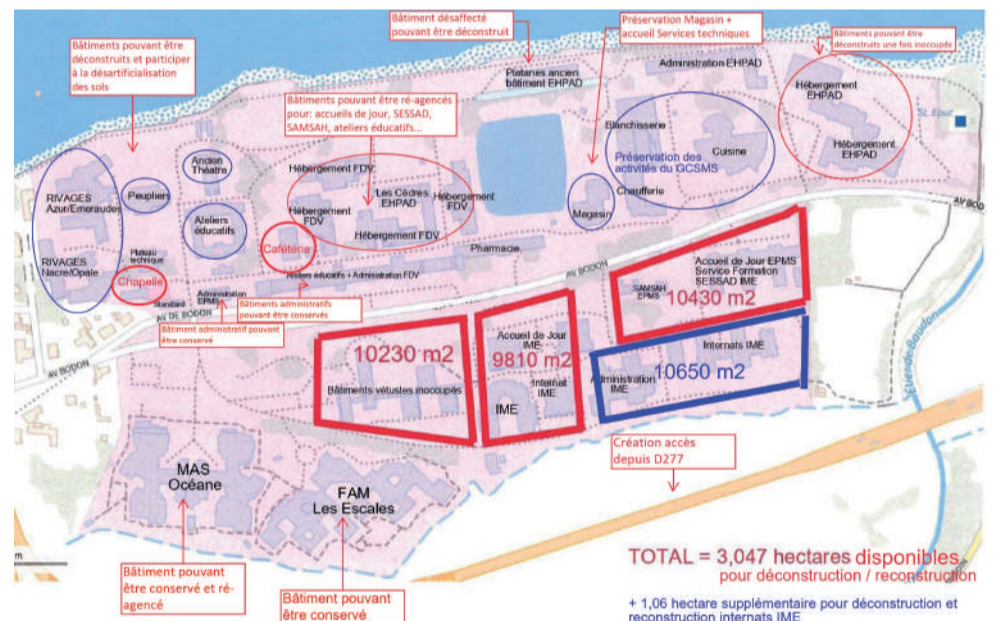
Elle estime que l'ensemble des ouvrages forme un système cohérent et qu'il ne peut être contourné par la mer. **La DREAL confirme le classement en système d'endiguement de classe C (population exposée inférieure à 3.000 habitants) après réalisation des travaux.**

En complément, la CCSE indique que les études ont montré que la cote 4,80 m NGF sur le secteur de Mindin (contexte d'estuaire) était largement suffisante, même avec une augmentation du niveau de la mer.

Avis du commissaire enquêteur

- ▶ Les niveaux altimétriques de protection sont adaptés aux risques de submersion actuels et à plus long terme.
- ▶ Les effets positifs du projet sont largement supérieurs aux effets négatifs, ces derniers pouvant être mutualisés et atténués.

■ Site de Mindin et surfaces disponibles



Il s'agit ici du site principal en bordure de la Loire (24 hectares) concerné par le PPRL 2019.

▶ **Le côté TERRE** pourrait être entièrement consacré aux hébergements, amplifiant la sécurité des usagers.

Sous l'avenue de Bodon, 3 zones **en rouge** dont l'ensemble représente un peu plus de 3 hectares et pourrait correspondre à des déconstructions/reconstructions en hébergement sans artificialisation supplémentaire des sols.

Une autre zone **en bleu**, d'un peu plus d'un hectare, est une option supplémentaire pour la reconstruction d'internats. La partie administrative de l'IME pourrait rejoindre les locaux administratifs côté estuaire.

Le bâtiment MAS Océane de 90 places côté terre (± 5 000 m² sur ± 10 000 m² de terrain) est parfaitement fonctionnel et équipé. Il pourrait être conservé et réagencé pour accueillir un public actuellement hébergé **côté ESTUAIRE**.

Le bâtiment FAM Les ESCALES côté terre (± 5 000 m² sur ± 9 500 m² de terrain) est parfaitement fonctionnel et pourrait être

conservé. Un nouvel accès depuis la route départementale 277 pourrait être envisagé, répondant également au besoin sécuritaire de cet axe accidentogène par un réaménagement.

▶ **Le côté ESTUAIRE** pourrait être entièrement consacré à l'activité de journée (bâtiments administratifs, activités et emplois du GCSSMS blanchisserie, cuisine, espaces verts...).

Le bâtiment nommé Magasin (lieu de stockage et logistique) pourrait être conservé, et est suffisamment vaste pour accueillir les services techniques, actuellement dans des locaux vétustes et inadaptés (projet déjà évoqué mais non abouti, dans le cadre du DUERP des services techniques).

Les bâtiments au centre de la carte estuaire (actuellement hébergements du Foyer de Vie), pourraient être conservés et réagencés en accueils de jour / ateliers éducatifs / salles de réunion / soins à domicile, service formation... Tous les bâtiments identifiés (Rivages, Peupliers, ancien théâtre, ateliers éducatifs, Platanes, administration et hébergements EHPAD) sont vétustes et/ou inoccupés, ils pourraient être déconstruits et participer à la désartificialisation des sols. À l'issue, il y aurait moins d'emprise au sol qu'actuellement.

Déclinaison des propositions par site

■ Site Les Colombes

Terrain EPMS structure Les Colombes 13 avenue Saint-Georges 44250 St Brévin les Pins (actuellement FAM 27 places)

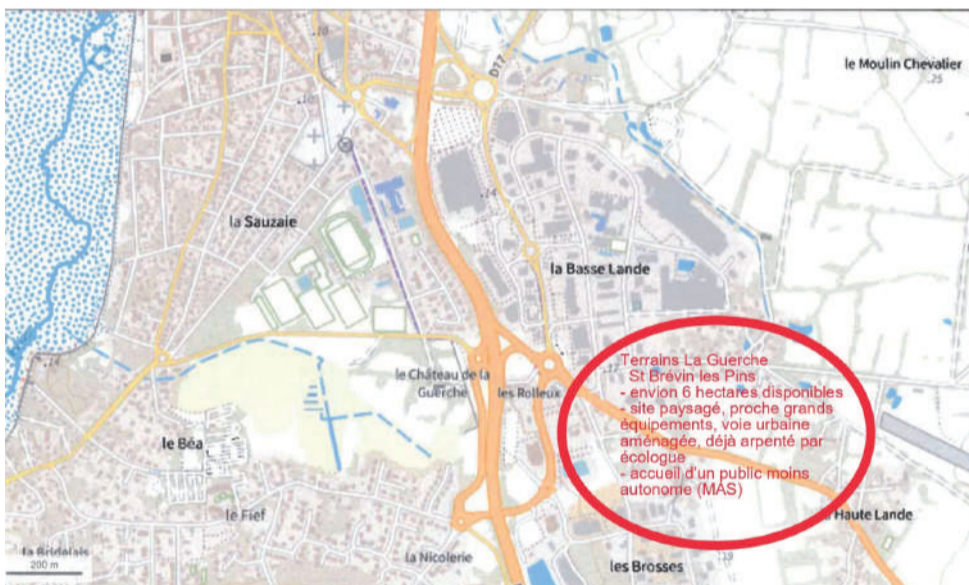


Il s'agit d'un terrain appartenant déjà à l'EPMS (4 300 m²), et proche du centre-ville de Saint-Brévin (13 avenue Saint-Georges). Il accueille actuellement 27 résidents autonomes orientés FAM, prévus pour

intégrer le pôle de la Bresse sur Saint-Brévin. Les bâtiments actuels sont inadaptes (étage) et pourraient être reconstruits pour un public autonome du Foyer de Vie (actuellement hébergé sur site côté ESTUAIRE).

■ Terrains zone de la Guerche sur Saint-Brévin

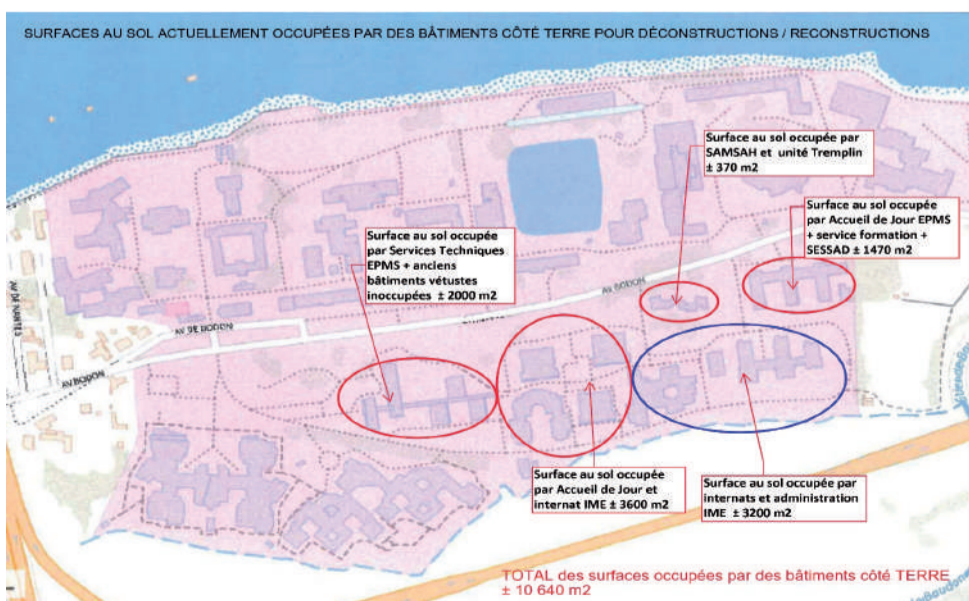
Terrains de la Guerche à St Brévin les Pins (environ 6 hectares disponibles)



Ce sont des terrains privés proposés par la municipalité. Ils représentent ± 6 hectares (initialement ± 10 hectares en 2018 lorsque la municipalité les avait proposés aux directions). Le site est paysagé, déjà arpenté par un écologue, à proximité du centre-ville et des grands équipements (cinéma, bowling,

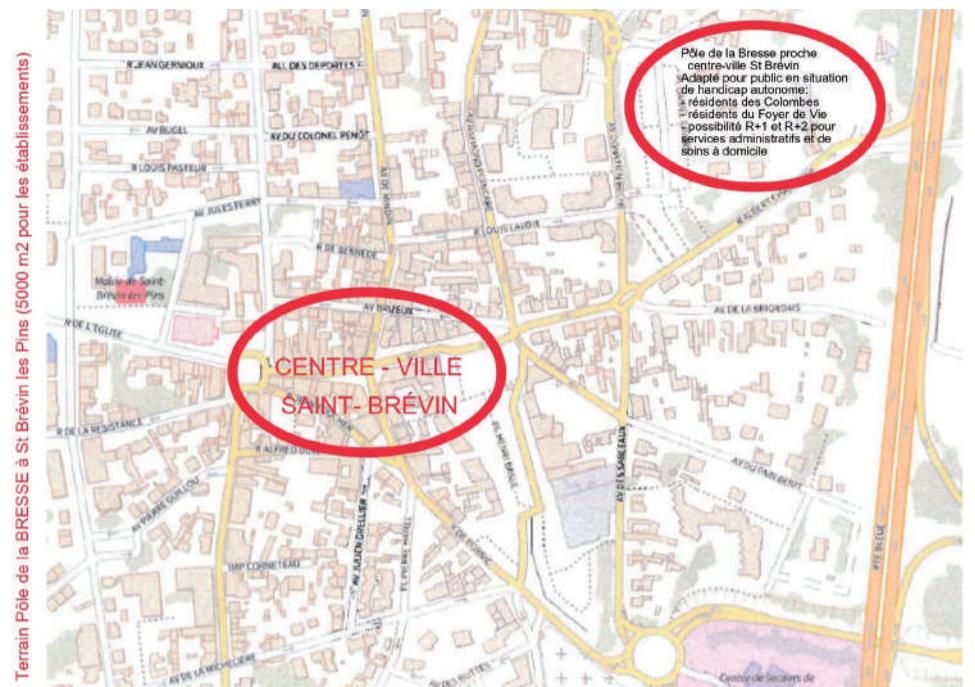
magasins...), avec une voie urbaine aménagée (éléments qui proviennent d'un document présenté aux instances de juillet 2022). Ces terrains correspondraient pour un public moins autonome type MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), actuellement hébergé sur le site de Mindin (MAS Océane + MAS Rivages).

■ Surfaces côté Terre permettant des déconstructions et des reconstructions limitées



Le total des surfaces au sol actuellement occupées par des bâtiments côté TERRE pour de possibles reconstructions représente ± 10 640 m²

■ Terrain Pôle de la Bresse sur Saint-Brévin



Le site de la Bresse se situe au cœur de Saint-Brévin, et proche de tous les services (commerces, lignes de bus...).

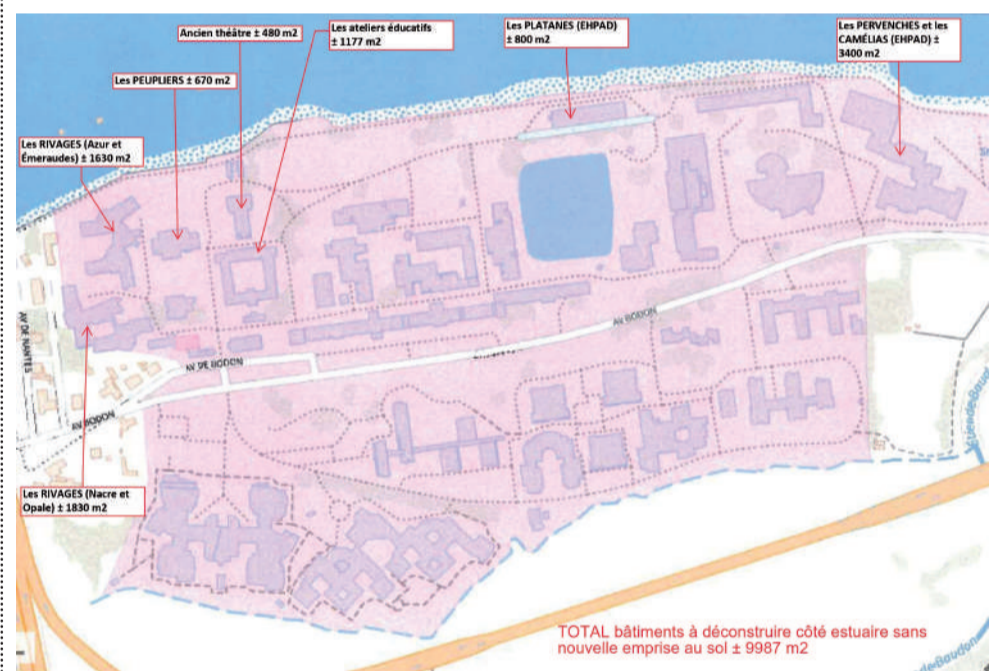
La municipalité maîtrise une majorité du foncier, et entame le reste des acquisitions foncières. Il n'y a pas d'enjeu environnemental majeur sur ce secteur.

Une surface de 2 500 m² est réservée pour les établissements, pouvant accueillir un

public en situation de handicap autonome. Les résidents actuellement hébergés aux Colombes et au Foyer de Vie pourraient s'intégrer dans un projet d'habitats inclusifs en rez-de-chaussée. Possibilité de R+1 voire R+2 pour des services administratifs et de soins à domicile (SESSAD, SAMSAH).

Tous ces éléments proviennent d'un document institutionnel présenté aux instances de juillet 2022.

■ Surfaces à déconstruire côté Estuaire sans nouvelle construction



Le total des surfaces à déconstruire côté ESTUAIRE permettant une désartificialisation des sols représente ± 9 987 m²

■ Nouvelle organisation des hébergements

- Conservation bâtiment actuel MAS Océane (à l'origine 80 places), pour réagencement et accueil public FAM des RIVAGES (45 résidents).
- Conservation bâtiment actuel des ESCALES (80 places).
- ± 7440 m² de bâti sur ± 3 hectares de terrains identifiés côté TERRE pour déconstruire / reconstruire, et accueillir une partie des résidents du Foyer de Vie (parmi les 90 places actuelles côté ESTUAIRE) et ceux des Peupliers (30 places FAM actuellement côté ESTUAIRE).
- ± 3200 m² de bâti sur ± 1 hectare de terrain identifiés côté TERRE pour déconstruire / reconstruire, et accueillir les internats de l'IME (20 places).
- Conservation du terrain des Colombes (4300 m²) proche centre-ville de Saint-Brévin, et déconstruction / reconstruction pour accueillir un public autonome du Foyer de Vie

parmi les 90 résidents actuellement hébergés sur site côté ESTUAIRE (15 ou 20 places à définir).

● Achat du terrain sur le pôle de la Bresse au cœur de la ville de St Brévin, pour l'accueil des résidents des Colombes (27 places), et une partie des résidents du Foyer de Vie parmi les 90 actuellement hébergés sur site côté ESTUAIRE (tel que défini dans projet institutionnel).

● Achat de terrains sur la zone de la Guerche (les plus éloignés du littoral, surface à définir), pour l'accueil des résidents les moins autonomes orientés MAS et actuellement hébergés sur site de Mindin (90 places MAS Océane + 15 places RIVAGES).

Conclusion

▶ Le budget évalué à 100 millions d'euros en 2022 pour une délocalisation totale du site de Mindin, serait considérablement diminué par les économies sur le foncier et le bâti.

▶ Seuls les terrains sur les sites de la Guerche et de la Bresse nécessiteraient un achat, les autres étant déjà la propriété des établissements.

▶ Les constructions de bâtiments seraient limitées par rapport à une délocalisation totale du site de Mindin en dehors de Saint-Brévin (déconstructions / reconstructions, réagencement de bâtiments existants et fonctionnels).

▶ L'hébergement sur le site de Mindin serait limité au côté TERRE, le côté ESTUAIRE n'accueillerait plus que des activités en journée.

▶ Réduction du nombre de places d'hébergement sur le site de Mindin (± 150 places), par une répartition de l'existant sur les terrains de la Guerche, de la Bresse et des Colombes.

▶ Les bâtiments administratifs seraient maintenus et ne nécessiteraient pas de reconstruction.

▶ Le public le moins autonome (MAS) serait hébergé sur les terrains les plus éloignés du littoral (zone de la Guerche).

▶ Une partie de l'emprise au sol pourrait être réduite par la démolition des bâtiments vétustes et ou inoccupés côté ESTUAIRE.

▶ L'emprise au sol côté TERRE serait limitée car déconstruction / reconstruction (des bâtiments existants mais vétustes et ou inoccupés), et par l'accueil restreint des résidents hébergés côté ESTUAIRE (± 80 résidents Foyer de Vie et FAM), les autres étant orientés vers les terrains de la Guerche, la Bresse et des Colombes (± 150 résidents).

▶ Les activités du GCSMS pourraient être maintenues et les emplois préservés.

▶ Pas de pénalités de remboursement pour l'emprunt en cours de la blanchisserie (jusqu'en 2041).

▶ Les biens communs (cafétéria, bassin aquatique, ateliers éducatifs, chapelle...) seraient préservés.

▶ Les prises en charge médicales actuellement assurées (généralistes, psychiatres, rééducateurs, stomato), et paramédicales (kinés, psychomotriciens, ergothérapeutes,

psychologues) seraient maintenues.

▶ Les achats de terrains sur TRIGNAC pourraient être économisés par abandon du dossier.

▶ Les travaux de reconstructions ou de réagencement pourraient être effectués sans perturber le quotidien des usagers, les transferts se feraient en douceur dans un environnement connu.

▶ Nouveau projet plus rapide à mettre en place (conservation de bâtiments ne nécessitant pas de nouvelles constructions).

▶ Les terrains acquis sur la commune de Bouaye pourraient être une opportunité pour la création de places sur la métropole nantaise, correspondant ainsi aux besoins des milliers de familles en attente sur le département.

Les projections que nous déclinons ci-dessus ne sont qu'une réflexion globale, d'autres hypothèses pouvant également être à l'étude pour la répartition des places sur la commune, confirmant ainsi que le choix du vivre ensemble sur Saint-Brévin est une évidence humaine, sociale, économique, environnementale et historique indéniable. ■

■ NON À LA FERMETURE DES URGENCES (Ancenis)...

● Communiqué du Groupement départemental Force Ouvrière Santé de Loire-Atlantique du 11 juillet 2024

Une fois de plus, les Urgences du Centre hospitalier d'Ancenis ferment à partir de 17h00 tous les soirs et toutes les nuits pendant deux mois, depuis le 5 juillet et jusqu'au 2 septembre 2024. Le Groupement Départemental FO SANTÉ 44 condamne cette fermeture ! C'est inadmissible !

Le gouvernement, qui budgétise 450 milliards d'euros pour la guerre, abandonne totalement les Services Publics que sont entre autres l'école, la santé, les collectivités territoriales, etc. et ce depuis 40 ans ! (...)

Ces choix gouvernementaux mettent en péril la prise en charge des citoyens ! On le voit clairement avec la fermeture du service des Urgences d'Ancenis qui, pourtant, accumule 60 passages par jour. Les patients vont devoir faire une soixantaine de kilomètres pour être soignés afin de se diriger soit sur le CHU de Nantes, soit sur le CHU d'Angers. Le CHU de Nantes transfère aussi des patients vers le CH de Saint-Nazaire qui sont pour leur part à 230 passages par jour en période estivale (eux aussi débordés souvent par manque de lits d'aval).

Sur le CHU de Nantes, le nombre de 230 patients aux Urgences était parfois atteint de manière exceptionnelle, il y a quelques années, il devient la norme aujourd'hui sans les moyens adéquats, à cause d'une politique de santé désastreuse à tous niveaux (manque de médecins de ville, manque de spécialistes, etc.). Derrière cette décision, nous savons très bien qu'il y a une volonté d'en finir avec les hôpitaux locaux, tout comme les maternités, d'ailleurs Force Ouvrière s'était mobilisé l'année dernière

contre la fermeture de celle d'Ancenis.

Des patients décèdent aux urgences, les attentes sont interminables et des collègues se font de fait insulter, attaquer, prendre à partie, etc. Cela ne peut plus durer, le gouvernement doit prendre ses responsabilités.

Force Ouvrière ne lâchera pas ! Les revendications sont posées et nous les martèlerons jusqu'à satisfaction :

▶ Une hausse d'au moins 10% du point d'indice pour rendre les métiers hospitaliers attractifs !

▶ L'ouverture de places dans les écoles (IFSI, IEAS, Faculté de médecine, etc.) pour permettre la formation massive de personnel !

▶ L'embauche massive de personnel pour pallier le manque d'effectif depuis des années !

▶ La réouverture de tous les lits fermés depuis 10 ans avec les effectifs adéquats ! Non l'ambulatorio n'est pas la solution !

▶ Les moyens matériels nécessaires pour des conditions de travail de qualité ainsi que la réparation immédiate des matériels défectueux (maintenance) !

▶ Un investissement massif pour les hôpitaux et la santé comme le gouvernement a su le faire pour le ministère de la défense !

▶ La préservation de tous les hôpitaux locaux de proximité et de tous leurs services (maternité, médecine, etc.). ■

● Communiqué de l'Union Départementale FO des retraités de Loire-Atlantique - 9 juillet 2024

L'UDR FO 44, informée d'une nouvelle fermeture des urgences la nuit durant les mois de juillet et août, sur l'hôpital d'Ancenis, dénonce à nouveau le manque de moyens financiers de la part des pouvoirs publics pour faire fonctionner ce service.

Cette situation, qui pourrait ne pas rester temporaire, viendra aggraver celle des autres services d'urgence du département, voire au-delà. Et ce dans une région de grande affluence

touristique mettant aussi en grande difficulté les services hospitaliers de Saint-Nazaire.

Il en est de même pour les personnels mis en danger par la surcharge de travail, confrontés au mécontentement des malades et leurs familles, inquiètes sur les délais de prise en charge qui s'allongent.

L'UDR FO 44 exige que tout soit mis en œuvre pour rouvrir les urgences à court et long terme. ■

■ ... ET NON À CELLE DES DOMICILES COLLECTIFS (Haie-Fouassière, Haute-Goulaine)

Rassemblement le 4 juillet devant la mairie de La Haie Fouassière, à l'initiative des familles, rejointes par l'intersyndicale des retraités



● Communiqué de l'intersyndicale des retraités de Loire-Atlantique - 1^{er} juillet 2024

Lorsqu'elle a appris le projet de fermeture des 39 logements collectifs pour personnes âgées répartis sur les communes de Haute Goulaine et de La Haie Fouassière, l'intersyndicale des retraités de Loire Atlantique CGT, FO, CFTC, CFE CGSC, FSU, Solidaires, FGR et LSR, s'est aussitôt mobilisée.

Nous avons immédiatement demandé à être reçus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) (ARS), le Conseil Départemental et la Préfecture. Notre intersyndicale a été reçue par la vice présidente du Département, puis, le 17 avril dernier, par le sous préfet chargé des affaires sociales et seulement le 4 juin dernier par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, nouvellement arrivé à ce poste et qui ne connaissait rien au dossier.

Après avoir rappelé les conséquences dramatiques des fermetures de 74 domiciles collectifs sur l'agglomération nantaise en 2022 par le groupe VYV, l'intersyndicale départementale des retraités a signifié au Directeur de l'ARS son opposition à ces 39 nouvelles fermetures, soulignant notamment les drames humains qu'elles entraîneraient comme à chaque fois

que l'on déplace des personnes âgées souvent déjà fragiles et ayant déjà dû quitter leur propre logement.

Face à la pauvreté des arguments du Directeur de l'ARS « la situation dans le département est moins pire qu'ailleurs », « l'enveloppe financière ne m'appartient pas », l'intersyndicale a souligné les tensions croissantes dans notre département pour trouver des logements adaptés pour les personnes âgées dépendantes et, a contrario, la satisfaction affichée par les actuels résidents des domiciles collectifs de Sèvre et Loire justifiant l'intervention de l'ARS pour garantir leur maintien. À ce jour en vain.

Aussi avons nous décidé de nous associer à l'initiative des familles des résidents en appelant les retraités disponibles à se rassembler jeudi prochain 4 juillet 2024 à 18 heures devant la Mairie de la Haie Fouassière pour exiger le maintien des 39 domiciles collectifs pour personnes âgées de Haute Goulaine et de La Haie Fouassière. ■

Abrogation du « choc des savoirs » ! Pour un choc des moyens et des salaires

L'année scolaire se termine, et l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale va pouvoir jouir d'un repos bien mérité.

Cette année aura été marquée, à partir du mois de février, par la formidable mobilisation de ces

personnels, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes sur une même exigence, le retrait des mesures Attal/Belloubet sur le « choc des savoirs ». Pour sa part, Indépendance et Direction FO, syndicat des personnels de direction, à propos des groupes de

niveau, parle de la mise œuvre d'une « nouvelle usine à gaz au collège, crash annoncé ». Confronté à cette résistance acharnée, le gouvernement, seul contre tous, a publié les premiers décrets d'application le 17 mars dernier.

Rappelons tout de suite que les mesures du « choc des savoirs » se mettent en place dans un contexte de réduction des dépenses publiques, de coupes budgétaires annoncées (700 millions dans l'Éducation nationale), sacrifiant l'École publique aux exigences d'une économie de guerre érigée en priorité absolue.

Une des mesures les plus emblématiques de cette « réforme » est la création de groupes de niveau au collège dans l'enseignement du français et de mathématiques.

Il aurait fallu 6 000 postes, le ministère en prévoit 2 300

Au-delà des grandes déclarations propagandistes du ministère, les chiffres démontrent l'objectif réel de cette mesure qui n'a rien à voir avec un quelconque dispositif pédagogique au service des élèves : selon les estimations de la Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO (FNEC FP-FO), il aurait fallu 6 000 Équivalent Temps Plein (ETP), là où le gouvernement n'en a prévu que 2 300... La conséquence directe est que les établissements vont devoir supprimer tous les dispositifs d'accompagnement pédagogique, de dédoublements en sciences, en langues... avec pour corollaire la dégradation de la qualité de l'enseignement délivré.

C'est ainsi que les élèves de SEGPA, classes regroupant des élèves en difficulté scolaire, vont perdre une heure hebdomadaire de technologie. Le « choc des savoirs », c'est aussi la mise en place de « prépas seconde ».

À partir de la rentrée 2025, après une première phase d'expérimentation à la rentrée 2024, tous les élèves admis en seconde et qui n'auraient pas obtenu le Diplôme national du brevet (DNB) devraient passer un an en classe de prépa seconde avant de rejoindre la « vraie » classe de seconde.

Ce dispositif exigerait 5 625 ETP que le ministère ne mettra sûrement pas ; il y a alors

fort à craindre qu'il abaisse le niveau d'exigence du DNB pour que tout le monde l'ait, ou oriente vers l'apprentissage les collégiens non détenteurs du DNB, affaiblissant encore plus l'enseignement professionnel, et faisant ainsi du DNB un examen d'entrée au lycée.

Le tri social... et un pas vers la destruction du statut et de l'École publique

Le « choc des savoirs », c'est encore la destruction des statuts des enseignants par le recours accru aux contractuels prévu dans le cadre de la rentrée 2024, le recours aux professeurs retraités, notamment en maths et en français, le détachement « du corps des professeurs des écoles vers le corps des professeurs certifiés (enseignants de collège et lycée) », le recrutement de « professeurs associés... sur proposition des chefs d'établissements sans condition de diplôme ».

On l'aura compris, toutes ces mesures constituent un plan très cohérent de destruction de l'enseignement public.

La mise en place des groupes de niveau, ce n'est pas seulement du tri social, un affaiblissement des moyens, c'est aussi un pas vers la destruction des statuts par la mise en place d'un corps unique dans lequel tous les enseignants, quelle que soit leur qualification, sont interchangeables.

Une jonction inédite entre les personnels et les parents

Mais les personnels et nombre de parents d'élèves n'acceptent pas : au « choc des savoirs », ils opposent le choc des moyens. À partir du mois de février, la situation a été marquée en Loire-Atlantique par plusieurs jours de mobilisations et de grèves, de « collèges déserts » et de blocus lycéens.

La Conférence nationale des délégués contre le « choc des savoirs », tenue le 29 mars au siège de la Confédération FO a été un réel succès.

Un bel exemple de résistance a été « La grande soirée pour l'École » organisée à Nantes le jeudi 11 avril, à l'initiative d'une large intersyndicale de l'Enseignement, dans une jonction inédite avec les parents d'élèves, soirée au cours de laquelle plus de 500 participants ont montré toute la détermination qui s'exprime en Loire-Atlantique et où une mère de famille a pu annoncer : « Nous étions une quarantaine réunie, lorsque nous avons décidé de créer une boucle WhatsApp des parents. Nous sommes aujourd'hui 2000 sur le groupe ».

Le jeudi 14 mai, à l'appel de la CGT Éduc'action, de Sud Éducation, de la FNEC FP FO, une grève nationale a eu lieu « contre le choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique ».

Des victoires contre les suppressions de classes

Depuis, dans plusieurs collèges du département, les collègues se sont mobilisés contre les suppressions de classes prévues à la rentrée 2024.

Au collège Rosa Parks à Clisson, un rassemblement a eu lieu le jeudi 20 juin pour exiger l'annulation de la suppression de 3 classes à la rentrée prochaine, ils ont également déposé un préavis de grève reconductible.

Le 25 juin une soixantaine d'entre eux, en grève, soutenus par les parents, se sont rassemblés devant le collège pour réclamer les 3 postes. Début juillet, les collègues ont obtenu la création d'une classe de quatrième supplémentaire, avec comme conséquence le passage de 30 élèves par classe à 24.

Fin juin également, au collège René Bernier à St Sébastien, suite au dépôt d'un préavis de grève, les collègues ont été reçus par la direction académique. Ils exigent notamment le maintien d'une 8ème classe de sixième, des moyens permettant d'organiser les dédoublements, la création d'un poste d'AED (Assistant d'éducation)...

Début juillet, ils apprennent que si actuellement, la classe de 6ème reste supprimée, ils obtiennent cependant 9 heures avec une journée d'AED supplémentaire.

La mobilisation paie

Certes, ce sont des victoires partielles, mais elles ne peuvent qu'encourager la résistance des collègues, elles démontrent que l'action paie.

Un autre recul du gouvernement est l'abandon, mi-mai, de la fusion programmée des AED et des AESH, deux fonctions totalement différentes. Les AED assurent l'encadrement des élèves alors que les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), comme leur nom l'indique, ont pour mission de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap.

La FNEC FP-FO a pris toute sa place dans le combat des personnels contre cette mesure, elle continue à revendiquer pour les AESH, un statut de fonctionnaire, un vrai traitement.

Le gouvernement a subi lors des dernières élections législatives un cuisant échec qui révèle la profondeur du rejet de sa politique. A l'heure où ces lignes sont écrites, le nouveau gouvernement n'est pas connu, mais quel qu'il soit, le mandat issu des urnes est de tenir compte du refus par l'immense majorité des personnels de l'Éducation nationale, de la politique menée depuis des années dans ce secteur.

Dans ce nouveau contexte, l'attitude des syndicats FO sera la même :

Les revendications en toutes circonstances !
Retrait du « choc des savoirs » !

Jean-Pierre Bréus

■ Premier degré

Le SNUDI-FO mobilisé pour le rétablissement de la semaine des 4 jours en Loire-Atlantique

96% des communes en France sont désormais revenues à la semaine de 4 jours, notamment grâce à la mobilisation de FO.

En Loire-Atlantique, après la réussite d'un premier rassemblement le 10 janvier, un collectif s'est mis en place à Rezé. Il a sondé les personnels enseignants de la commune : 83 % sont favorables au retour à 4 jours.

À Nantes, un collectif similaire s'est mis en place



Mercredi 12 juin, devant la mairie de Nantes, une trentaine de collègues présents à l'appel du collectif Nantes 4 jours, soutenu par le SNUDI-FO 44

● Déclaration du syndicat FO des Personnels de Direction (ID-FO) qui rappelle sa revendication de retrait du « choc des savoirs » avant de quitter une réunion au Ministère ce jeudi 11 juillet

Indépendance & Direction déplore la tenue, en urgence, d'une multilatérale dont l'ordre du jour porte sur les évaluations nationales à la rentrée 2024, sachant que ces éléments sont déjà inscrits dans une circulaire de rentrée qui sera peut-être caduque dans quelques semaines.

En outre, Indépendance & Direction n'a jamais cessé de lancer des alertes puis de dénoncer des politiques éducatives qui, en l'état, sans les moyens pour les appliquer, ne peuvent que conduire à dégrader les conditions d'exercice de la profession.

Indépendance & Direction a également dénoncé un mode de gouvernance injonctif qui a fortement dégradé nos conditions de travail. Indépendance & Direction continuera de porter avec force et détermination ses mandats et demande, dès la rentrée 2024 et en priorité :

- le retrait :
 - du choc des savoirs,
 - du décret de remplacement de courte durée,



Nantes, le 28 mars 2024

- des nouvelles modalités d'organisation du baccalauréat professionnel,
- des évaluations des établissements,
- de l'évaluation des adjoints par les chefs d'établissement.

- la révision des modalités d'organisation :
 - des stages de seconde,
 - du SNU,
 - des évaluations nationales.

C'est la raison pour laquelle Indépendance & Direction ne s'associera pas à ce groupe de travail et décide par conséquent de quitter la séance.

Déclaration publiée sur le compte X (ex-Twitter) d'ID-FO

Les 15 et 22 juin dernier, à Nantes comme dans toute la France, FO était dans les manifestations aux côtés de la jeunesse pour la satisfaction des revendications, pour la défense du syndicalisme libre et indépendant



● Appel de l'Union départementale FO 44 à manifester le 22 juin avec la jeunesse, pour les revendications, pour la défense du syndicalisme libre et indépendant - 20 juin 2024 -

La gifle subie par Emmanuel Macron à l'occasion des élections européennes exprime le rejet de sa politique par l'écrasante majorité de la population.

Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, le président de la République tente un nouveau coup de force, dans l'objectif de poursuivre le train des contre-réformes contre les travailleurs et la jeunesse, contre la démocratie...

L'existence même de l'organisation syndicale, outil de défense des intérêts particuliers et collectifs des salariés, est aujourd'hui menacée.

L'Union Départementale cgt-FO de Loire-Atlantique partage la colère de ces milliers de jeunes qui manifestent dans tout le pays, notamment à Nantes, depuis le résultat des élections.

Comme eux, elle n'accepte pas l'avenir que Macron leur réserve : précarité, remise en cause des diplômes, Parcoursup, SNU, uniforme et tri social à l'école, réforme de l'assurance chômage, marche à l'économie de guerre, engagement guerrier en Ukraine et soutien inconditionnel à

Netanyahou...

Comme eux, elle refuse la haine et le rejet de l'autre, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie.

De par son histoire, Force Ouvrière, née de Résistance Ouvrière - organisation syndicale clandestine contre la Charte du travail, le régime de Vichy et l'occupation nazie -, est viscéralement attachée à la démocratie, aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Pour la sauvegarde du syndicalisme libre et indépendant, l'Union Départementale FO de Loire-Atlantique appelle ses militants à se mobiliser aux côtés de la jeunesse qui aspire à un meilleur avenir et à rejoindre les manifestations prévues dans le département ce samedi 22 juin, afin de porter nos revendications:

▶ **Augmentation générale des salaires, traitements, minima sociaux et pensions !**

▶ **Abrogation de la réforme des retraites, pour un retour à 60 ans !**

▶ **Pas touche au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique !**

▶ **Retrait de la réforme de l'Assurance chômage, défense de la Sécurité sociale !**

▶ **Abrogation de la loi « immigration » !**

▶ **Défense de l'École publique : abrogation du « choc des savoirs » !**

▶ **Halte à l'austérité pour les services publics, non à l'économie de guerre !**

▶ **Cessez-le-feu immédiat et permanent, à Gaza comme en Ukraine : arrêt des livraisons d'armes !**

▶ **Défense des libertés syndicales et démocratiques : stop à la répression !**

Nantes, le 15 juin 2024



■ NOV-BLM

Grève pour les salaires



Les premières propositions de la direction de NOV-BLM étaient une enveloppe de 3% de la masse salariale, uniquement en augmentations individuelles (AI). Puis de 1 % en Augmentation générale (AG) sur cette même enveloppe, alors que FO demandait un minimum de 2,5 % en augmentation générale.

Suite à une dernière proposition de la direction, d'une enveloppe de 3,5 % de la masse salariale avec une

augmentation générale de 1,6%, une intersyndicale CGT-FO/CFDT a décidé d'appeler à un premier débrayage de 2 heures par équipe, suivi, devant l'inertie de la direction, d'un appel à une journée de grève totale reconductible le mardi 9 juillet 2024.

Après un 2^{ème} jour de grève le mercredi 10 juillet, l'intersyndicale, appuyée par les grévistes, a décidé, devant une nouvelle proposition de NOV-BLM

à hauteur de 2,5 % en augmentation générale et une AI pour les salaires à hauteur de 2 600 euros maximum et une enveloppe d'AI (avec un minimum garanti de + 1,6 %) pour les salaires au dessus, de cesser momentanément leur mouvement, en attente de plus de détails sur cette nouvelle proposition.

Franck Mariot



● Communiqué de l'Union départementale FO 44 du 16 mai 2024

Suppressions de postes à Saunier Duval

Ce lundi 13 mai, la Direction du groupe Vaillant a annoncé la suppression de 700 postes en Europe, dont 50 à l'usine Saunier Duval de Nantes.

Cette annonce est d'autant plus inacceptable que le groupe indique avoir enregistré une croissance de 3 % de son chiffre d'affaires en Europe.

du syndicat FO des Métaux de Nantes et de sa section de Saunier Duval, qui n'acceptent pas ces suppressions de postes.

Elle apporte son soutien plein et entier à toutes les initiatives que ceux-ci seront amenés à prendre en défense des salariés et de leurs emplois.

L'Union Départementale FO de Loire-Atlantique se tient aux côtés

■ FO Santé privée

Manifestation nationale à Paris le 30 mai pour les salaires et la convention collective



Les syndicats de la Santé Privée et de l'Action Sociale de Loire-Atlantique se sont pleinement associés à l'appel de l'Union Nationale FO de la Santé Privée à la grève et à manifester à Paris devant le Ministère le 30 mai dernier.

Nous constatons que dans le secteur à but non lucratif, les Fédérations Patronales refusent catégoriquement de discuter de véritables augmentations salariales (augmentation de la valeur du point dans les différentes Conventions Collectives). Il s'agit ni plus ni moins que d'un chantage pour faire passer leur projet de Convention Collective Unique Étendue (CCUE). Le Gouvernement agit de la même manière avec son refus d'attribuer, dès le départ, les 183 € à tous les salariés.

Nos intérêts ne sont pas les leurs, il n'y a que le rapport de force qui nous permettra de faire aboutir nos revendications !

Pour l'instant, l'opposition majoritaire de la CGT, FO et SUD a permis de bloquer ce projet de Convention Collective Unique, qui, dans le contexte actuel de réduction des budgets publics et de la Sécurité Sociale, non seulement ne reprendrait pas les dispositions actuelles (en particulier, les Congés Trimestriels), mais serait l'opportunité pour les employeurs de mettre en place le salaire au mérite, comme le Gouvernement veut le faire dans la Fonction Publique.

Leur seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles et poursuivre la casse du secteur ! ça suffit !

Comment faire un travail de qualité sans personnel qualifié en nombre suffisant, avec

des salaires de misère et une demande de refonte total du secteur avec l'« Acte 2 de l'inclusion scolaire », qui n'est rien d'autre que la fermeture programmée d'un grand nombre d'établissements spécialisés ?

L'état actuel du secteur est catastrophique et alarmant :

- manque de personnel, et fuite de ceux encore en poste,
- salaires ne permettant plus de vivre décemment de son travail,
- discrimination sur le versement des 183€,
- fermeture de services spécialisés (ITEP, ULIS, etc...),
- marche forcée vers une inclusion scolaire sans moyen humain supplémentaire,
- dégradation importante des conditions de travail liée au manque de personnel et à la baisse des qualifications.

C'est pourquoi les syndicats de la Santé Privée et de l'Action Sociale revendiquent :

- ▶ L'augmentation générale des salaires.
- ▶ La généralisation sans contrepartie des 183€ pour tous.
- ▶ Le maintien et la défense de tous les établissements spécialisés.
- ▶ Le maintien de tous nos droits garantis par nos conventions collectives.
- ▶ L'indexation des salaires sur la hausse des prix
- ▶ Le refus des restrictions budgétaires décidés par le gouvernement.
- ▶ Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et à l'accompagnement des usagers et de leurs familles.

Yann Le Fol (GD FO 44)
Éric Deniset (SDAS FO 44)

■ FO TRANSPORT

Rassemblement de solidarité intersyndicale

Ce lundi 8 juillet, Alex de FO Naolib Semitan, entouré de Franck, Pascal et Erwan de FO Transports & Logistique 44, ainsi que de Véronique de FO Chimie et de nombreux militants de Force Ouvrière et de la CGT se sont rassemblés sur un site d'export de l'aéroport de Nantes, afin de soutenir une camarade de la CGT face à son employeur.

Cette dernière était en effet convoquée à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour avoir dénoncé des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables.

FO Naolib Semitan dénonce et condamne ce genre de pratiques, venant d'entreprises comme celle-ci. ■

Nicolas Toquec



■ Centre hospitalier de Savenay

Mobilisation victorieuse à l'initiative de FO



● Communiqué du syndicat Force Ouvrière du Centre hospitalier de Savenay du 1er juillet 2024

Bravo !

Ensemble, nous avons gagné !

Les agents se sont mobilisés et ont participé en nombre à l'Assemblée générale du personnel et aux débrayages, en exprimant leurs mécontentements et en soutenant les revendications. Grâce à cela, la Direction consent enfin à revoir sa copie !

FORCE OUVRIÈRE DÉCLARE :

- ▶ Avoir obtenu les RTT et FE de Juin et septembre ;
- ▶ Avoir avancé sur les dossiers individuels ;
- ▶ Avoir fait prendre conscience à la Direction des problèmes de communication et d'aller à la rencontre des agents.

FORCE OUVRIÈRE DÉNONCE ENCORE :

- ▶ Les conditions de travail qui se dégradent ;
- ▶ Les réorganisations de services qui se font attendre ;
- ▶ Le non respect du statut, en invoquant de nouvelles règles de l'établissement qu'ils sortent de leur chapeau !
- ▶ La qualité de vie au travail.

Nous serons à vos côtés pour faire valoir vos droits en continuant le combat jusqu'à l'obtention de toutes vos revendications. Effectivement, le mouvement de grève est simplement suspendu et non stoppé. ■

■ FGTA-FO

Assemblée Générale de l'USTA le 4 juillet



Article disponible sur le site Internet de la FGTA-FO

Comme tous les ans, l'Assemblée Générale de l'Union Syndicale des Travailleurs de l'Agriculture (USTA) de Nantes a accueilli pas moins d'une cinquantaine de délégués de diverses enseignes : Carrefour, Lactalis, Nestlé, Auchan, Leïta, AGIS, Charier Paysage, Coop U, etc.

Cette année, nous avons de nouveaux élus, grâce au travail de développement sur le terrain, et les échanges ont été nombreux avec les équipes. Yann Couroussé, secrétaire de l'USTA, a présenté son rapport d'activité et les trésoriers Jean-Louis Huou et Thierry Gicquel ont fait un point sur leur rapport de trésorerie. Ces rapports ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Stéphanie Prat Eymeric, secrétaire fédérale, a

évoqué :

- La représentativité,
- Les élections TPE,
- La formation avec l'INACS,
- La présentation de la FGTA-FO et de ses nouveautés.

L'USTA a travaillé conjointement avec l'Union Départementale, afin d'établir leur liste pour les élections chambre d'agriculture. La liste est complète.

La FGTA-FO remercie l'Union Départementale pour son accueil et les nombreux délégués présents pour leur participation. ■

Stéphanie Prat Eymeric,
Secrétaire fédérale de la FGTA-FO

Hommage à notre camarade Jean Claveau

« Salut à toi, ami et camarade ! »

L'Union Départementale s'associe pleinement à l'hommage rendu à Jean par notre camarade Hubert Raguin, lors de la cérémonie funéraire qui s'est déroulée le 10 mai dernier.

Nous le reproduisons ci-dessous.

Jean était par ailleurs un dessinateur de talent, au regard aiguisé sur la situation sociale et politique.

Nombre de ses œuvres, signées sous son pseudonyme Félix, ont été publiées chaque mois dans L'Ouest syndicaliste.

Merci Jean.



« **A**vant son départ en retraite, Jean a été éducateur spécialisé dans le secteur médico-social, d'abord en Maine et Loire puis en Loire-Atlantique. Il aimait ce travail mais n'acceptait pas les conditions toujours chaotiques et souvent épouvantables dans lesquelles les salariés devaient l'exercer. Et il ne les a jamais acceptées. C'est ce refus, cette révolte qui l'ont toujours animé dans son activité de militant syndical qui se confond avec toute sa carrière professionnelle. En 1981, il adhère au syndicat départemental FO de l'action sociale de Maine et Loire, il en devient le secrétaire en 1990, responsabilité qu'il exercera jusqu'en 2008, date de son départ en Loire-Atlantique. Au cours de ces années, le syndicat s'est grandement développé. Défense des revendications collectives ou individuelles, défense des emplois et des postes, défense de la convention collective et du code du travail, défense des salaires et des retraites comme de toutes les revendications interprofessionnelles qui lui importaient beaucoup.

Jean a aussi siégé à la Commission administrative de l'UD de Maine et Loire. Jean a mené toutes ces bagarres avec sa détermination, avec sa bonne humeur, et aussi, et là j'y insiste car c'était remarquable chez lui, avec méthode et organisation. Jean militait comme il bricolait, comme il dessinait, chaque outil à sa place, une chose après l'autre, et avant d'entreprendre quoi que ce soit, réfléchir et réfléchir encore pour tout bien peser avant de s'engager. Des copains malicieux lui disaient parfois qu'il était maniaque. C'est faux. Mais si vous ne remettez pas à sa place une circulaire dans le bureau du syndicat, Jean le voyait tout de suite et réparait l'erreur, même quand les copains malicieux le faisaient.

Exprès, je pourrais donner des noms.

Jean était aussi un militant politique, un authentique militant révolutionnaire, un internationaliste. Très jeune, à la fin des années 1970 ou au début des années 1980, il est devenu trotskyste et je salue ici sa mémoire au nom de la section française de la Quatrième Internationale dont il était resté ces dernières années un très fidèle compagnon de route. Très récemment, à l'occasion des élections présidentielles et législatives, il a activement, et encore ces dernières semaines malgré la maladie, participé à la construction et au développement d'un Groupe d'Action de la France Insoumise.

Jean était un militant de la lutte des classes, un militant de l'indépendance de classe, un militant de la révolution, il n'acceptait pas l'exploitation et l'oppression de la société capitaliste.

Et Jean avait un talent particulier. Je crois que longtemps, dessiner a été son jardin secret. Il en voulait un peu à ses instituteurs de l'avoir empêché, quand il était écolier, d'utiliser la marge de ses cahiers pour dessiner. Et puis on a vu sortir de son cartable des dessins. Et puis il a commencé à signer ses dessins et à les faire circuler aux amis et aux camarades. Félix était entré en action. Félix était sa signature pour les dessins militants, traitant avec humour, tendresse et férocité de l'actualité sociale et politique. Regardez bien ses dessins, non seulement ils sont talentueux, drôles ou émouvants mais ils sont d'une précision et d'une acuité remarquables. On pourrait faire un stage de formation syndicale ou politique avec les dessins de Félix et d'ailleurs nombre de publications syndicales ou politiques les ont utilisés. Et Jean adorait exposer ses dessins dans les congrès syndicaux, des congressistes lui volaient des dessins. Quand Félix dessine sur la destruction de l'École ou le saccage des hôpitaux, il sait de quoi il parle. Quand il représente l'Union européenne sous la forme d'un rouleau compresseur qui écrase les retraites, les services publics, les droits des salariés, il niche dans un coin du dessin un représentant de la confédération européenne des syndicats pour indiquer qu'il n'est pas dupe de la complaisance des grandes directions syndicales avec le travail de sape de l'Europe et des gouvernements contre la démocratie, contre les acquis ouvriers.

Quatre livres ont été édités avec les dessins de Félix : La Vérité si je mens... Ah ça ira ça ira... Le tableau noir de Félix... Le syndicalisme illustré. Relisez-les, toutes les convictions de Jean y sont, tous ses combats, toutes ses colères, toute son intelligence, tout son talent. Et ne croyez pas que c'était du vite fait. Jean était un artisan et un artiste méticuleux qui remettait sans cesse l'ouvrage sur le métier, corrigeait, modifiait, reprenait avant de considérer l'œuvre comme présentable. Le résultat était le plus souvent percutant : je ne peux pas m'empêcher de rire en repensant à son dessin sur les pets de vache pour concilier la transition écologique et la transition énergétique.

Il y avait aussi d'autres productions, dessins, aquarelles, portraits à l'acrylique et à l'encre, à l'encre de chine, à la gouache. Et ceux-là n'étaient pas signés Félix mais Jean Claveau. J'ai retrouvé hier une très belle aquarelle faite en août 2010 sur l'île de Raguénès, dans le Finistère, lors d'une escapade avec son fils Simon.

Je suis sûr que beaucoup de merveilles sont soigneusement rangées dans les grandes boîtes

de son atelier, dans la maison de Paimboeuf où il a passé ses dernières années avec Patricia.

Jean était un homme libre, joyeux, un épicurien, il aimait la vie, il aimait rire, se promener, faire des randonnées en vélo, il aimait boire et manger, discuter, comprendre, écouter, il savait écouter, contredire, expliquer, argumenter.

Un de ses derniers tableaux était pour dire Cessez-le-feu, halte à la guerre ! Avec des centaines de visages derrière les mots d'ordre. Il s'était pleinement engagé dans ce combat qu'il a mené jusqu'au bout. Quand il m'a envoyé cette peinture, il avait inscrit dans le message :

« Dessiner et filmer pour alerter et mobiliser. Plus que jamais cessez-le-feu immédiat et permanent ! ».

Il m'avait dit en mars qu'il pensait à une exposition sur Gaza, sur la guerre. Ses dessins sur la guerre sont terribles et ils méritent cette exposition.

À ses enfants je veux dire qu'ils peuvent être fiers de leur père. Patricia perd son compagnon, c'est injuste, c'est dur. Nous perdons tous un ami merveilleux.

Salut Jean, salut à toi, ami et camarade ! ■



L'Os a lu

Fin octobre 2023, suite à une blague de l'humoriste Guillaume Meurice sur les ondes de France-Inter, qualifiant le premier ministre israélien Netanyahu de « nazi sans prépuce », une plainte était déposée par l'Organisation juive européenne, pour « provocation à la violence et à la haine antisémite » et « injures publiques à caractère antisémite ». Le 18 avril 2024, la justice classait sans suite cette plainte, le parquet de Nanterre estimant que « les deux infractions visées par la plainte n'apparaissent pas caractérisées ». En dépit de cette décision, le chroniqueur a été reçu par sa direction le 16 mai et, après quelques semaines d'interdiction d'antenne, s'est vu licencié pour « faute grave » à la mi-juin. Que l'on apprécie ou non cette expression, là n'est évidemment pas la question ; ce qui est en jeu est tout simplement le respect ou non de la liberté d'expression, ici dans un média public.

En France, la liberté d'expression est juridiquement définie par l'article 11 de la Déclaration de l'homme et du citoyen, adoptée le 24 août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi ».

Dans le cas particulier de l'humour, la jurisprudence consacre le droit à l'excess, à l'outrance et à la parodie, comme l'énonce cet arrêt de la Cour d'appel de Paris en 1991 : « On doit tolérer l'inconvenance grossière et provocatrice, l'irrévérence sarcastique sur le bon goût desquelles l'appréciation de chacun reste libre, qui ne peuvent être perçues sans tenir compte de leur vocation ouvertement satirique et humoristique, qui permet des exagérations, des déformations et des présentations ironiques ». Il est donc clairement établi par la justice que la blague de Guillaume Meurice, indépendamment de ce que l'on en pense, reste parfaitement dans le cadre légal de la liberté d'expression.

La sanction qui frappe ce journaliste relève alors d'une autre logique, qui consiste à qualifier d'antisémite et d'apologie du terrorisme toute critique, réelle ou supposée, de l'État d'Israël, ainsi que tout propos qui affirme que l'invocation du « droit inconditionnel d'Israël à se défendre » ne saurait justifier le massacre en cours de milliers de civils, femmes et enfants, à Gaza.

Force est de constater que cette calomnie, déversée contre des militants syndicaux, associatifs, politiques, notamment de LFI, contre des citoyens qui dénoncent le génocide en cours à Gaza*, est devenue le ferment des réactionnaires de tous poils, dont le racisme et le colonialisme sont les corollaires. L'accusation d'antisémitisme est devenue la forme acceptable - et fortement relayée médiatiquement - du racisme anti-arabe et de l'islamophobie. Cette inversion des valeurs s'inscrit par ailleurs dans un contexte large de limitation des libertés fondamentales, comme celle de manifester ou de se réunir. Le rapport annuel d'Amnesty International concernant l'année 2023, publié en avril 2024, est particulièrement éloquent en ce qui concerne la « dégradation des droits humains » en France. Sous la plume de Nathalie Godard, directrice de l'action à Amnesty International France, on peut lire cette interrogation sans

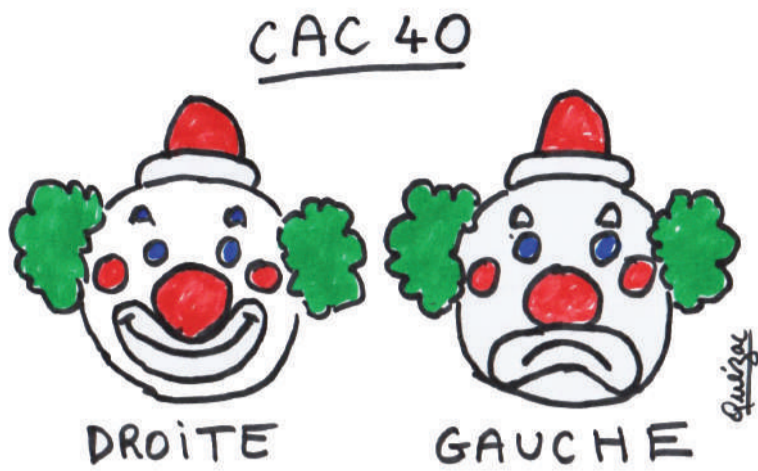
En 2017, le jury Goncourt récompensait un petit livre de 150 pages, *L'Ordre du jour*, publié par les éditions Actes Sud. Dans la première partie de ce récit, l'auteur, Éric Vuillard, y décrit la réception, le 20 février 1933, par Göring et Hitler de 24 grands patrons allemands (Krupp, Opel, Siemens...), invités à financer le parti nazi à l'approche des élections législatives. L'auteur écrit :

« Cette réunion du 23 février... n'est rien d'autre pour les Krupp, les Opel, les Siemens qu'un épisode assez ordinaire de la vie des affaires, une banale levée de fonds. Tous survivront au régime et financeront à l'avenir bien des partis à proportion de leur performance ».

Après avoir écouté le discours de Göring, « il fallait en finir avec un régime faible, éloigner la menace communiste, supprimer les syndicats... », un autre dignitaire nazi, Hjalmar Schacht, alors président de la Reichsbank, « se leva, sourit à l'assemblée, et lança : et maintenant messieurs, à la caisse ! ». Quelques jours plus tard, les élections du 5 mars 1933 voient une forte progression du parti nazi, à 43,9%. L'horreur est en marche...

Dans la société capitaliste, le capital financier a toujours dicté sa politique, présentée comme la seule possible. Nous voyons aujourd'hui des grands patrons, hurler à la mort en prétendant par exemple que toute hausse du SMIC entraînerait la débâcle économique du pays... Il

Les vrais décideurs



est vrai que leurs ancêtres, en 1945, dont une majorité s'était vautrée dans la collaboration, affirmaient que la Sécurité sociale était un projet totalitaire...

Le lundi 1^{er} juillet, au lendemain du premier tour des élections législatives qui a vu une forte progression du RN, le CAC 40 a enregistré une nette hausse de 2,59 % dès l'ouverture. Le 17 juin, le *Financial Times*, journal des élites financières et économiques, avait recueilli des témoignages de dirigeants selon lesquels « les politiques économiques du RN sont davantage une ardoise vierge que les entreprises pensent pouvoir faire avancer dans la bonne direction ». Difficile de désigner plus clairement qui décide en France des orientations politiques et qui accepte ce diktat ! Très logiquement, ces mêmes analystes estiment que le

programme du NFP « entraînerait la France hors du système capitaliste », ce qui pour ces gens-là est l'horreur absolue, le scénario catastrophe qui doit être évité, quel que soit le prix à payer par l'immense majorité de la population. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que le 8 juillet, au lendemain du second tour des législatives qui a vu le NFP arriver en tête, et le RN ne pas confirmer sa percée du premier tour, la bourse ait ouvert en repli de 0,5 %. Il existe donc deux grands types de programmes politiques, ceux que les marchés dictent et qui donc ne les inquiètent pas, et les autres, ceux qui ne respectent pas la « réalité » capitaliste.

Notre détermination à faire aboutir nos revendications n'est quant à elle pas comme les indices boursiers : elle ne fluctue pas. ■

Les « combattants de la liberté »

Bien que les grands médias, dont la chaîne d'info LCI, principale officine de propagande de l'OTAN en France, voudraient résumer le conflit russo-ukrainien à un affrontement entre, d'un côté, le « camp des démocraties » et, de l'autre, l'« Axe du Mal », incarné par le régime mafieux de Vladimir Poutine, il semble que ce scénario prenne quelques libertés avec la réalité...

Ainsi, si la formation de soldats ukrainiens par l'armée française était déjà connue (ils sont 12 000 à être venus en France, dont 8 000 en 2023), ce que l'on ignorait, c'est qu'une partie d'entre eux s'avère être d'authentiques néonazis.

Cette information est révélée par le journal *Mediapart*, qui décrit l'entraînement au camp de La Courtine, dans la Creuse, de militaires de la 3^e brigade d'assaut, héritière du bataillon Azov, accusé de violations des droits de l'homme par l'ONU et plusieurs ONG lors de la guerre du Donbass en 2014. Tatouages en référence à la SS, hommages à Adolf Hitler sur les réseaux sociaux, l'enquête en dresse un portrait édifiant. « Ils viennent apprendre nos méthodes occidentales pour essayer de bousculer les choses sur le front », explique le lieutenant-colonel Even, chef du détachement de partenariat opérationnel avec l'Ukraine. Autant dire que les accointances idéologiques de ces sinistres personnages ont



difficilement pu passer inaperçues après du ministère des Armées... Sans doute que, pour Volodymyr Zelinsky, la présence de pareils soutiens n'a rien d'indisposant, lui qui, sous couvert de loi martiale, en a profité pour supprimer des pans entiers de droit du travail, interdisant notamment les grèves et les manifestations...

Comble du cynisme, tandis que le nombre d'Ukrainiens et de Russes victimes de la guerre se chiffre désormais en centaines de milliers, on apprend, par le journal allemand *Die Welt*, que des négociations entre les belligérants ont eu lieu au printemps 2022 à Istanbul et qu'un accord prévoyant des garanties mutuelles de sécurité, aurait pu être signé. C'était toutefois sans compter sur l'intervention du Premier ministre britannique d'alors, Boris Johnson, commis de Joe Biden et de ses alliés, afin d'éviter toute issue diplomatique.

Du côté du gouvernement Macron,

sans doute faut-il trouver le motif d'une telle attitude dans la sortie du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, déclarant lors de sa visite à Kiev, le 29 septembre 2023, que la guerre en Ukraine représente également « des opportunités pour l'industrie française »... Comme le disait Paul Valéry : « La guerre, c'est le massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent et ne se massacrent pas ».

De son côté, bien consciente que le mouvement ouvrier ne saurait être indifférent aux conséquences des boucheries impérialistes pour les travailleurs de toutes les nationalités, et comme indiqué dans la résolution du CCN des 27 et 28 mars derniers, la Confédération FO continue à appeler à un « cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde ». ■

L'Os a lu

équivoque: « Jusqu'où ira l'érosion des droits et libertés en France ? Jusqu'où le recul? ». Le rapport pointe la répression des manifestations et l'usage excessif de la force, notamment en janvier (2023) contre la réforme des retraites, en juillet (2023) suite aux troubles qui ont suivi la mort du jeune Nahel, tué par un tir de la police et depuis octobre lors des manifestations en soutien aux droits des Palestiniens. Il dénonce « l'utilisation abusive », termes plusieurs fois cités, des matraques, des lacrymogènes, des grenades de désencerclement. Le rapport d'Amnesty dénonce aussi la loi asile et immigration votée en décembre 2023, « essentiellement basée sur un narratif ultrasécuritaire qui semble justifier toutes les entorses aux droits humains, d'autant plus facilement s'il s'agit de personnes étrangères ».

Il y a fort à craindre que le rapport sur l'année 2024 soit tout aussi alarmant tant la situation s'aggrave. C'est ainsi que l'on ne compte plus les actes de répression contre les militants syndicalistes, comme ces dix hospitaliers de Carhaix convoqués au commissariat entre le 14 et le 28 mai, la multiplication des interdictions de réunions et de manifestations en soutien au peuple palestinien, les interpellations violentes de lycéens et d'étudiants mobilisés contre les massacres de Gaza. Le rapport d'Amnesty considère que nous approchons du point de bascule qui mène vers la remise en cause de l'État de droit et il alerte : « Si nous ne sommes pas encore au point de bascule, chacune de ces atteintes nous en rapproche et contribue à un État de droit « dégradé », affaibli, en danger, comme le sont nos droits ».

Face à la résistance des travailleurs, ces violences étatiques sont l'accompagnement obligé d'une politique de régression sociale. C'est sous cet angle, d'ailleurs, que l'on peut comprendre la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron : continuer coûte que coûte la politique dictée par le capital, y compris avec le Rassemblement National. Le CAC 40 ne s'y est pas trompé (voir ci-contre), même si la mobilisation populaire a fait échouer les calculs du petit Bonaparte.

De tous temps, le combat du mouvement syndical pour ses revendications est indissociable du combat pour la défense des droits et libertés démocratiques que la lutte de classe a arrachés. Le 1^{er} mai, journée internationale des droits des travailleurs et des revendications à laquelle Force Ouvrière est justement attachée, n'a-t-il pas été généralisé suite à la répression sanglante qui s'est abattue sur les ouvriers revendiquant la limitation de la journée de travail ? Alors, ne cédon rien, sur le terrain de nos libertés comme celui de nos revendications immédiates : abrogation de la réforme des retraites, augmentation des salaires et des pensions, restauration de la Sécurité sociale, assise sur les cotisations, et des services publics... ! ■

* La revue scientifique *The Lancet* vient de publier une estimation « prudente » selon laquelle le bilan des Palestiniens tués à Gaza pourrait atteindre plus de 186 000 personnes, soit 8% de la population anéantie, ajoutant : « Un cessez-le-feu immédiat et urgent dans la bande de Gaza est essentiel ».